

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :** 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES :** 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Adjoint**

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

35 – 13 avril 2023

**35. Convention avec la Fondation du Patrimoine – label d'aide complémentaire à la subvention municipale pour la restauration des façades**

Rapporteur : Monsieur THIERS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Fondation du patrimoine,

Vu l'article L. 143-2 du code du patrimoine, modifié par la loi 2020-935 du 30 juillet 2020, permettant à la Fondation du patrimoine d'attribuer un label aux immeubles non protégés au titre des monuments historiques,

**Vu** les articles 156-1-3e et 156-II-le ter du Code Général des Impôts,

**Vu** l'instruction fiscale BOI-RFPI-SPEC-30-20181219,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la ville de Moissac en date du 13 avril 2023 et son annexe relative à la mise en place d'aides spécifiques pour la rénovation des façades,

**Vu** le projet de convention ci-annexé,

**Considérant** que le dispositif proposé par la Fondation du Patrimoine est une aide complémentaire en faveur des propriétaires privés et que cette aide incitative contribue à préserver le patrimoine privé moissagais,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'offrir aux particuliers la possibilité d'accéder au label de la Fondation du patrimoine, leur permettant de bénéficier ainsi d'un dispositif financier complémentaire au programme municipal relatif à la réfection des façades.

**APPROUVE** les termes du projet de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et la Fondation du patrimoine.

**PRÉCISE** que les modalités de mise en œuvre de ce dispositif sont exposées dans le projet de convention ci-après annexé.

**DIT** que les crédits du programme de subventions façades via ce dispositif seront inscrits au budget 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-après annexée entre la Ville de Moissac et la Fondation du Patrimoine et tout autre document relatif à ce partenariat, et à accomplir toutes formalités nécessaires pour la poursuite cette action.

Pour copie conforme  
Moissac, le 17 avril 2023



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES